

INTERPELLATION

Auteur Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, German Eyer, AdG/LA, Jérémie Pralong, AdG/LA, et Reinhold Schnyder, AdG/LA
Objet Du mercure en dehors du périmètre du Grossgrundkanal
Date 18.12.2014
Numéro 5.0133

L'affaire du mercure a pris une nouvelle dimension en novembre dernier. On a en effet appris qu'à Viège, la pollution au mercure s'étendait également aux terrains situés au sud de la ligne de chemin de fer. Autrement dit loin du Grossgrundkanal. Un taux de mercure de 75 mg/kg a ainsi été mesuré localement dans le quartier de Bäret, soit en plein centre de Viège. Cette valeur est 150 fois supérieure à celle qui détermine l'inscription d'un terrain au cadastre des sites pollués (CSP).

Tout porte à croire qu'au siècle dernier, de la terre contaminée au mercure a été transportée en dehors du site de la LONZA et qu'elle a été utilisée ici et là pour des travaux de remblais ou autre. Aujourd'hui, personne ne sait exactement où se trouvent les parcelles ainsi polluées. Les terrains concernés au premier chef sont les biens fonciers qui étaient autrefois la propriété de la Lonza et qui appartiennent désormais à la caisse de pension de la Lonza. Cela dit, on ne peut exclure le risque que d'autres parcelles soient touchées. A noter par ailleurs que des bâtiments ont été construits en partie sur des sols contaminés.

Conclusion

Nous adressons au Conseil d'État les questions suivantes:

1. Le Conseil d'Etat a-t-il donné ordre à la Lonza de localiser l'ensemble des parcelles contaminées au mercure?
2. Ces investigations se fondent-elles sur une procédure systématique? Comment la Lonza procède-t-elle?
3. Comment le Conseil d'Etat juge-t-il la situation s'agissant des terrains contaminés qui sont aujourd'hui construits? Peut-on y exclure tout risque pour la santé?